

PROJET DE PROGRAMME

AMELIORER LA COLLABORATION ENTRE DONNEURS AU SERVICE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES, ANALYTIQUES ET DE FORMULATION DES POLITIQUES NECESSAIRES A L'ETABLISSEMENT ET A LA MISE EN OEUVRE DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

(Document établi par le Department for International Development du Royaume-Uni et le Secrétariat de PARIS 21)

Le document ci-joint contient des propositions tendant à rehausser la collaboration entre donateurs dans leur action à l'appui de la mise au point, par les pays en développement, d'une stratégie ordonnée d'information parallèlement à leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et à leurs cadres macro-économiques.

L'essentiel des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions proviendra d'activités déjà en cours encore qu'il faille envisager un renforcement progressif de ces dernières et un léger accroissement des ressources qui leur sont affectées. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative PARIS 21.

Personne à contacter : Mary Strobe, tél. : (33-1) 45 24 90 95, fax : (33-1) 44 30 61 46, adresse électronique : mary.strobe@oecd.org

INTRODUCTION

1. A l'occasion d'une conférence conjointe qu'ils ont tenues en novembre 1999, les pays en développement et les donateurs ont jugé urgent de prendre des mesures pour apporter un soutien statistique et analytique aux pays qui sont appelés à élaborer des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ou pour lesquels sont en cours d'établissement des Plans-cadres des Nations unies pour l'aide au développement et/ou des Cadres de développement intégré. Face à ce constat, les participants à la conférence ont créé le consortium PARIS 21 afin de promouvoir une action coordonnée et efficace dans le domaine statistique au service du développement mondial.

2. La présente note contient des propositions tendant à instaurer une collaboration entre donateurs afin d'apporter aux pays en développement un soutien systématique de grande envergure, ce qui est impossible lorsque, comme c'est souvent le cas, les donateurs travaillent chacun de leur côté. L'essentiel des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions proviendra d'activités déjà en cours encore qu'il faille envisager un renforcement progressif de ces dernières et un léger accroissement des ressources qui leur sont affectées. Le projet qui suit s'inscrit dans le cadre de l'initiative PARIS 21.

3. L'objectif du projet est d'apporter aux pays intéressés le soutien dont ils ont besoin pour :

- Exploiter aux mieux les informations statistiques et autres existantes pour l'élaboration en particulier de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et de leurs ébauches de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ;
- Mettre au point une stratégie d'information à long terme, s'appuyant sur les systèmes en place, qui leur permettra de produire et d'utiliser des statistiques ciblées pour guider, gérer et suivre leur propre développement économique et social.

Il s'agit d'une intervention stratégique de courte durée. Il est toutefois évident qu'une fois les besoins identifiés, les gouvernements des pays intéressés se sentiront obligés de mettre en place les systèmes d'information requis et les donateurs se montreront désireux de leur apporter un soutien à long terme pour la mise en œuvre de la stratégie.

4. La présente note ne se veut pas un descriptif de projet. Elle définit une approche à laquelle pourront souscrire les donateurs et les pays partenaires qui le souhaitent et qu'ils pourront appliquer dans leurs activités conjointes existantes ou futures.

GENERALITES

5. Les pays en développement s'efforcent de rehausser la qualité de leur administration publique et ses retombées en termes de réduction de la pauvreté. A cet effet, il leur faut se doter d'un programme intégré d'amélioration de l'efficacité du service public et de l'équité de l'action publique, ainsi que d'un système de suivi de la mise en œuvre et des retombées de cette dernière. Il s'agit d'une priorité pour les pays pauvres très endettés désireux de bénéficier de mesures renforcées d'allègement de la dette (dans le cadre de l'Initiative PPT2), lesquels sont tenus d'élaborer un document stratégique présentant les dispositions qu'ils se proposent de prendre pour lutter contre la pauvreté. En règle générale, les pays intéressés ne disposent pas de ressources statistiques et analytiques suffisantes pour étayer leur stratégie de développement et sa mise en œuvre. Le présent programme a pour but de promouvoir un soutien coordonné des donateurs dans ce domaine afin de rendre ces pays mieux à même d'élaborer une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté qui soit réellement leur et de formuler une stratégie d'information,

ordonnée et assortie de prévisions de coût, en vue de se doter durablement des capacités qui leur seront nécessaires à terme pour la mise en œuvre et le suivi de leur stratégie de lutte contre la pauvreté et pour la mise en place d'un cadre macro-économique approprié.

FINALITE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

6. La finalité du programme est de proposer une approche qui serait systématiquement appliquée pour coordonner les interventions des donateurs désireux d'apporter un soutien statistique et analytique de courte durée aux pays qui sont appelés à élaborer des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ou pour lesquels sont en cours d'établissement des Plans-cadres des Nations unies pour l'aide au développement et/ou des Cadres de développement intégré. Priorité sera donnée dans l'immédiat aux pays pauvres très endettés qui doivent se doter d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au cours des 18 prochains mois (voir la liste fournie dans l'annexe 1). Il conviendra d'aider ces pays à recenser les informations dont ils ont besoin pour planifier leurs stratégies de lutte contre la pauvreté puis la mettre en œuvre et en assurer le suivi et pour élaborer une stratégie ordonnée d'information destinée à combler, durablement et par des moyens d'un prix raisonnable, les lacunes de leurs données qui doivent l'être en priorité.

7. Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mobiliser un soutien politique à l'appui de l'appropriation par le pays intéressé et du financement des systèmes d'information.
- Améliorer la capacité des pays intéressés d'élaborer et de mettre en œuvre un premier cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui reflète pleinement leurs propres besoins et leurs priorités en matière de développement et de se doter des moyens nécessaires pour actualiser cette stratégie et établir des Plans-cadres pour l'aide au développement.
- Aider les pays intéressés à recenser les informations indispensables à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et, en exploitant les systèmes existants, à élaborer une stratégie d'information assortie d'un calendrier précis visant à combler durablement les principales lacunes de leurs données et à en chiffrer le coût. Le renforcement des capacités est certes un processus qui demande du temps mais en l'occurrence l'objectif sera d'obtenir une amélioration durable des informations disponibles dans un délai de deux ans et même de « parer au plus pressé » avant cette date.
- Étoffer et élargir les moyens existant à l'échelon national pour analyser et utiliser des statistiques concernant des variables en rapport avec l'action des pouvoirs publics et des données qualitatives afin d'étayer la formulation des politiques et de permettre une prise des décisions fondée sur l'observation des faits.
- Assurer une coordination dans l'affectation et l'utilisation des ressources émanant des donateurs.

Les objectifs du programme sont exposés de façon plus détaillée dans l'annexe 2.

8. A l'issue de l'intervention, le pays intéressé saura avec précision de quelles informations statistiques et autres il a besoin pour planifier, mettre en œuvre et superviser les activités du secteur public visant à faire refluer la pauvreté. Au nombre de ces dernières figureront des données économiques et sociales concernant notamment les secteurs de la santé, de l'éducation et d'autres encore. Seront également

identifiés les besoins nationaux de renforcement des capacités en matière d'analyse et d'utilisation de l'information au service d'une prise de décision fondée sur l'observation des faits. Il aura en outre été établi une stratégie réaliste et durable d'information, assortie d'une estimation de coût et d'un échéancier, devant permettre au pays intéressé de satisfaire ses besoins d'information sur le moyen à long terme. Une section détaillera le mode de financement de cette stratégie dans le cadre de la stratégie globale de développement -- y compris les apports des donateurs.

9. La présente proposition ne s'étend pas au soutien à long terme que pourraient nécessiter les besoins de renforcement des capacités statistiques et analytiques recensés. Cela dit, par principe, le projet devra être intégré aux programmes plus généraux mis en œuvre au service du développement, notamment aux approches sectorielles, afin d'éviter des déséquilibres entre la demande et l'offre d'information.

APPROCHE

10. Un donneur ne pouvant à lui seul apporter un soutien statistique à de nombreux pays, il est indispensable d'adopter une approche fondée sur la coopération et le partenariat. Chaque pays sera donc invité à travailler avec un ou plusieurs donateurs avec lesquels il entretient déjà des relations. Il est fondamental que le pays intéressé s'approprie le processus et en assure la conduite. Tout donneur peut être appelé à jouer un rôle de chef de file ou de soutien dans un ou plusieurs pays mais aucun n'est supposé devoir s'investir beaucoup dans tous les pays. Les donateurs assumant un rôle de chef de file centraliseront les concours et aideront les autorités nationales à coordonner l'aide émanant des autres donateurs. Les donateurs assumant un rôle de soutien apporteront un appui ou des financements supplémentaires dans des domaines qui retiennent particulièrement leur intérêt ou dans lesquels ils possèdent des compétences techniques particulières.

11. Le programme devrait apporter des enseignements utiles sur les meilleurs moyens de gérer et mettre en œuvre une aide faisant intervenir plusieurs donateurs de sorte qu'au stade actuel aucune prescription n'a à être imposée concernant les méthodes de travail à employer. Certains pays auront déjà entrepris de réfléchir à une stratégie d'information et n'auront donc pas autant besoin d'aide que d'autres. En règle générale, les programmes destinés aux pays où le processus n'en est qu'à ses tout débuts pourraient être structurés comme suit :

Etape 1 : Ateliers régionaux

- Destinés à faire connaître le présent projet et ses objectifs.
- Rassemblera les coordinateurs CSLP, des décideurs et statisticiens des pays en développement, et des agents des organismes d'aide et des statisticiens de l'administration publique des pays donateurs opérant dans la région. Y seront également représentés des organisations à vocation régionale, par exemple la SADC, l'UEMOA, Afristat, les agences régionales des Nations unies et les banques régionales de développement.
- Y seront répertoriées les activités déjà menées par les pays en développement/donneurs dans ce domaine et les participants décideront ensemble quel(s) donneur(s) travaillera(ont) avec quels pays. Y seront également recensés les principaux acteurs appelés à intervenir dans chaque pays et y sera désigné un coordinateur pour les étapes suivantes. En règle générale, celui-ci sera vraisemblablement un représentant du ministère national responsable de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Etape 2a : Table ronde préalable à l'échelon national

- Destinée à faire le point des politiques nationales en vigueur, à présenter les documents d'orientation stratégique et à déterminer les grands domaines d'intervention économique et sociale auxquels devra renvoyer le CSLP.
- Rassemblera des représentants des principaux utilisateurs de statistiques au sein de l'administration publique, de la société civile et d'autres instances, ainsi que des offices statistiques nationaux, et des agents et des statisticiens des organismes donneurs.
- Y seront fixées la portée des activités et leurs priorités.

Etape 2b : Echanges de vues approfondis entre les parties prenantes

- Destinés à évaluer précisément les besoins d'information des divers groupes intéressés et à faire un bilan de la couverture, de l'actualité, de la qualité et de la pertinence des informations existantes dans les différents secteurs. Les problèmes de capacité seront examinés au regard des besoins statistiques, analytiques et d'évaluation des politiques recensés dans le secteur public comme dans le secteur privé (il s'agira essentiellement de déterminer qui a besoin de quoi, et où). On s'appliquera à établir un lien entre le CSLP et les processus UNDAF et CDI et à se mettre d'accord sur les moyens à adopter pour mettre en place une approche harmonisée. Des partenariats commenceront d'être noués si nécessaire à l'échelon national et entre acteurs nationaux et internationaux.
- Rassembleront, dans le cadre d'ateliers, des utilisateurs et analystes de statistiques venant de l'administration publique, de la société civile et d'autres instances ainsi que des représentants et des statisticiens des offices statistiques nationaux et des organismes donneurs.
- Y seront déterminés d'un commun accord les besoins d'information à court et à long terme pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi (à l'échelon national aussi bien qu'international) des stratégies de lutte contre la pauvreté et les lacunes à combler en priorité dans les données -- il s'agira de voir sur quels points les systèmes existants doivent être améliorés et dans quels domaines des séries nouvelles sont nécessaires. Seront également étudiées le cas échéant, et suivies d'effets, les possibilités qui s'offrent d'opérer une amélioration rapide de l'information -- par exemple grâce à une analyse plus approfondie ou une plus large diffusion des données existantes.

Etape 3 : Examen des résultats souhaités, des coûts, des avantages, des contraintes et des autres options possibles

- Destiné à étudier les autres stratégies possibles ainsi que les coûts et avantages de l'amélioration des systèmes existants et de la suppression des lacunes à combler en priorité dans les données, dans l'immédiat et à plus long terme. Seront également mises en évidence les actions de renforcement des capacités nécessaires pour atténuer les contraintes, au niveau des ressources et d'ordre institutionnel, auxquelles se heurtent la production et l'utilisation de statistiques sur des variables en rapport avec les politiques et qui risqueraient de freiner ou d'empêcher les améliorations requises.
- Sera réalisé par les principaux utilisateurs et producteurs de statistiques de l'administration publique nationale.

- Sera arrêtée une stratégie ordonnée d'information assortie d'une estimation de coût, qui soit à la fois réaliste et ne revienne pas trop cher. Seront également établies des propositions concernant le financement de cette stratégie.

12. Il n'est pas envisagé de mettre en place des procédures nouvelles de coordination à l'échelon local. La gestion du projet sera assurée par l'administration du pays intéressé et dans le cadre des dispositifs existants de coordination des instances nationales/donneurs. Les représentants résidents des grandes institutions multilatérales sont bien placés pour veiller à ce que le projet continue de mobiliser le soutien voulu. Ils peuvent aussi servir de relais entre les équipes travaillant dans les divers pays afin de leur permettre de partager des informations sur l'expérience acquise dans d'autres pays qui s'engagent dans la même voie et d'en tirer des enseignements.

13. Les pratiques optimales qui se dégageront des activités menées à l'échelle des différents pays seront diffusées par l'intermédiaire du consortium PARIS 21 afin de faciliter l'apprentissage. A l'inverse les membres du consortium qui possèdent des compétences ou une expérience particulières sont invités à fournir avis et conseils stratégiques aux équipes travaillant dans les divers pays.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

14. L'OCDE appellera des contributions volontaires des donateurs pour financer les ateliers régionaux et la participation de représentants des pays en développement aux réunions et autres manifestations en rapport avec le programme. Devront au départ être recueillis 300 000 \$ pour couvrir le coût estimé de 3 ateliers. Sur ce total, 60 000 \$ iront à la prise en charge de la participation de représentants de pays en développement.

Exploitation des activités déjà en cours

15. Les activités menées à l'échelle de chaque pays seront dans toute la mesure du possible financées dans le cadre d'interventions déjà en cours. Dans ce cas, les pays en développement et les donateurs intéressés devront accepter que celles-ci soient élargies aux activités énumérées des étapes 2 et 3 du programme telles qu'elles sont définies au paragraphe 11. De cette manière, il y aura moins besoin de faire appel à des financements nouveaux spécifiques, et surtout on renforcera la convergence entre les interventions existantes des donateurs dans ce domaine.

Assistance aux pays où n'est actuellement mise en œuvre aucune activité de ce type

16. Des arrangements particuliers devront être pris pour les pays qui ont besoin d'une aide mais où n'est actuellement mise en œuvre aucune activité dans ce domaine. Il faudra alors trouver un moyen de financer cette aide. Une solution serait qu'un donneur accepte de consentir des financements supplémentaires et de prendre en charge le projet dans un cadre bilatéral ou que soit créé un fond spécial, alimenté par des contributions des donateurs, qui servirait à acheter les services de consultants sur le marché. Cette formule s'apparenterait, à une échelle bien plus restreinte et en plus simple, à celle utilisée pour les programmes PHARE et TACIS de la Commission européenne ou pour le fonds d'affection spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques. Cela impliquerait que les donateurs placent de l'argent sur un fonds commun qui serait géré par un comité de direction. Cette formule pourrait arranger certains donateurs qui souhaitent contribuer au programme mais ne possèdent pas les ressources techniques nécessaires pour se lancer dans des activités bilatérales dans le domaine statistique.

17. Les donateurs désireux de s'associer au programme peuvent le faire soit dans le cadre d'interventions bilatérales, existantes ou nouvelles, soit en versant des contributions sur un fond commun. Tout donneur qui s'engagera à participer au programme devra d'emblée préciser la forme que prendra son soutien de telle manière que celui-ci puisse être coordonné avec celui des autres donateurs. Le programme étant supposé se fonder sur la coopération plutôt que sur des dispositifs rigoureux de coordination, les deux modes de financement peuvent très bien se compléter. Une aide peut être apportée immédiatement dans le cadre d'activités en cours et un fonds commun peut être créé ultérieurement si le besoin s'en fait sentir.

LE FONDS COMMUN ET SA GESTION

18. L'idée est de faire en sorte que la coordination du programme donne lieu à un minimum de procédures formelles et de formalités administratives. Cela dit, la création d'un fonds commun, si elle se fait, impliquera des charges fixes, notamment la conclusion d'un protocole d'accord détaillant les modalités de financement du fonds et son programme de dépenses.

19. Il faut réfléchir aux modalités de gestion du fonds et à son implantation. Une structure de gestion simple est essentielle pour garantir la flexibilité et répondre rapidement aux demandes d'aide. Le débat est ouvert sur les options qui s'offrent pour parvenir à ce résultat.

COÛT DU PROGRAMME

20. En théorie, le coût des activités susmentionnées devrait, selon nos estimations, représenter les sommes suivantes :

- Ateliers régionaux : compter trois ateliers à 80 000 \$ chacun, soit 240 000 \$
- Pour chaque pays, compter :
 - Etape 2a : une mission de deux semaines à deux personnes (un statisticien et un spécialiste du développement), soit 40 000 \$
 - Etape 2b : trois missions de deux semaines de deux consultants spécialisés, soit 120 000 \$
 - Etape 3 : une mission de trois semaines à deux personnes (un statisticien et un spécialiste du développement), soit 40 000 \$
 - Financement des ateliers et autres manifestations organisés à l'échelon national, soit 10 000 \$

Coût total par pays : 210 000 \$

- Gestion du fonds commun
 - Secrétariat : 100 à 200 000 \$ par an
 - Participation des pays donateurs au comité de direction : 40 000 \$ par an

21. Les estimations qui précèdent font abstraction des ressources en temps et en énergie que devront consacrer au programme les fonctionnaires des pays en développement intéressés et les représentants locaux des organismes donateurs. Lorsque qu'il faudra faire appel aux services de consultants, ceux-ci pourront être des expatriés mais on choisira de préférence des experts du pays ou de la région visé.

22. Au départ, environ 28 pays étaient supposés devoir élaborer un CSLP courant 2000. (Ce nombre change constamment et il ressort de l'annexe 1 que 46 pays seront appelés à se doter d'un CSLP au cours des 18 prochains mois.) A supposer qu'au départ le programme porte sur 28 pays, son coût se monterait, en théorie, à 6.1 millions de \$ au total. En fait, le surcroît de dépenses qu'il nécessiterait serait moins important puisqu'une grande partie des travaux serait réalisée dans le cadre d'activités déjà en cours (voir ci-avant la section Financement du programme).

CALENDRIER

23. Il est suggéré qu'une réunion des donateurs intéressés soit organisée mi-mai pour affiner la présente proposition et déterminer comment on procédera. Des représentants de pays partenaires seront également invités à participer à cette réunion. Les ateliers régionaux pourraient commencer en juin ou juillet 2000. Les activités à l'échelon des pays devraient ensuite débiter aussi vite que possible. Elles ne devraient normalement pas durer plus de six mois dans chaque pays.

PRINCIPES DIRECTEURS

24. De nombreuses orientations ont déjà été diffusées concernant l'élaboration des CSLP, la coopération technique dans le domaine statistique, les cadres analytiques et le renforcement des capacités statistiques et analytiques. Le programme n'a pas pour but de reproduire les travaux réalisés dans ces domaines ni de mettre en place des systèmes totalement nouveaux dès lors que les pays en développement intéressés possèdent déjà des systèmes d'information et des capacités d'analyse opérationnels. L'idée est plutôt de promouvoir un soutien systématique et coordonné des donateurs afin d'aider les pays visés à déterminer les systèmes d'information et les compétences en matière d'analyse et de formulation des politiques dont ils ont besoin pour étayer leur propre développement. Les activités menées à cet effet s'appuieront sur les orientations existantes mais leur mode d'exécution sera fonction des besoins, des ressources et des contraintes de capacité des pays concernés eux-mêmes. Un programme destiné à recenser les besoins en matière de renforcement des capacités viendra compléter cette aide.

25. Le projet s'inspirera des principes directeurs énoncés dans les documents suivants :

- Conseils concernant la portée et la présentation des CSLP
- Guide pour l'élaboration des UNDAF et des bilans communs de pays
- Norme spéciale et Système général de diffusion des données
- Principes fondamentaux de la statistique officielle
- Principes directeurs pour une bonne pratique de la coopération technique dans le domaine statistique
- Lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté.

EVALUATION

26. Au bout d'un an, le Secrétariat de PARIS 21 organisera un examen formel des résultats obtenus grâce au programme. A cette occasion sera recueilli l'avis de tous les pays participants. Lors de cet examen, il conviendra de s'interroger sur le bien-fondé de l'approche retenue, et de procéder à une analyse, à l'intention des donateurs et des pays partenaires, de l'opportunité et du coût de son extension à d'autres pays. Les conclusions de cet examen seront transmises à l'ECOSOC et à la Commission de statistique des Nations unies dans le cadre du rapport général qui doit leur être soumis sur les activités de PARIS21.

Le 5 juin 2000

**Annexe 1 : Pays appelés à élaborer un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
dans les 18 prochains mois**

<i>Région</i>	<i>Pays</i>
AFRIQUE	Bénin* Burkina Faso Cameroun Côte d'Ivoire Ethiopie Gambie Ghana* Guinée Guinée Bissau* Kenya Madagascar* Malawi Mali* Mauritanie Mozambique Niger Ouganda* République centrafricaine Rwanda Sao Tome & Principe Sénégal Tanzanie* Tchad Zambie* Zimbabwe
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	Cambodge Mongolie République démocratique populaire du Laos* Viêt-nam*
EUROPE ET ASIE CENTRALE	Albanie Arménie Azerbaïdjan Bosnie-Herzégovine Ex-République yougoslave de Macédoine Géorgie Moldova République kirghize Tadjikistan
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	Bolivie* Guyana Haiti Honduras* Nicaragua*
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	Djibouti Yémen*
ASIE DU SUD	Pakistan

Note : Les pays dont le nom est suivi d'un astérisque sont ceux où est expérimenté l'UNDAF dans lesquels le PNUD collaborera avec la Banque mondiale à la mise en œuvre du processus CSLP.

Annexe 2 : Produits et activités du programme

Mobiliser un soutien politique et nouer des partenariats à l'échelon local

Entreprendre avec des responsables de l'orientation de l'action publique d'amorcer l'instauration d'une culture tendant à fonder la formulation des politiques sur l'observation des faits.

Associer dès le début les statisticiens aux initiatives lancées à cet effet.

Mettre au point une stratégie pour la diffusion d'informations et de données dans le cadre de dispositifs de suivi de caractère participatif et pour le renforcement des capacités de la société civile d'exploiter ces données.

Aider les autorités nationales à trouver des moyens appropriés de financer cette stratégie.

Améliorer les capacités de planification et de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté

Elaborer des stratégies pour le renforcement des capacités des institutions ayant pour mission de recueillir des statistiques, de réaliser des analyses, de formuler des politiques fondées sur l'observation des faits et d'opérer un suivi de caractère participatif.

Recenser les contraintes d'ordre matériel, juridique et institutionnel qui freinent le développement des capacités et mettre au point des stratégies pour y remédier.

Déterminer les informations stratégiques nécessaires

Aider les pays intéressés à rassembler les données statistiques et analytiques de caractère économique et social disponibles pour étayer les CSLP et autres cadres stratégiques, notamment les Plans-cadres des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) et les Cadres de développement intégré (CDI) de la Banque mondiale.

Aider les décideurs et les statisticiens des pays concernés à déterminer et accorder les informations requises pour les CSLP, UNDAF et DIC, et à identifier les principales lacunes dans leurs données, en s'appuyant sur les résultats des travaux menés récemment dans le cadre des Bilans communs de pays.

Planifier la mise en place de solides systèmes d'information s'appuyant sur les dispositifs existants à l'échelon national et intégrant au besoin :

- des mécanismes sectoriels d'information pour la gestion ;
- des séries statistiques sur les principales variables macro-économiques et sociales ;
- des indicateurs à court terme et avancés des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CSLP (et des CDI ou UNDAF) ;
- les informations nécessaires à un suivi participatif par les autorités publiques et la société civile.

Mettre sur pied une stratégie ordonnée d'information permettant de répondre de façon durable et pour un prix raisonnable aux besoins prioritaires en matière d'information et de renforcement des capacités et, une fois satisfaits les besoins immédiats au niveau des données, de promouvoir l'objectif à plus long terme qu'est l'instauration de capacités durables.

Rehausser la capacité d'utiliser et d'analyser les statistiques concernant des variables en rapport avec l'orientation de l'action publique

Aider les autorités nationales à choisir des indicateurs intermédiaires/avancés et à plus long terme adaptés pour la planification et le suivi de l'avancement de leur stratégie d'information et du processus plus général de lutte contre la pauvreté.

Mettre au point une stratégie pour la diffusion d'informations et de données dans le cadre de dispositifs de suivi de caractère participatif et pour le renforcement des capacités de la société civile d'exploiter ces données.

Coordonner les efforts des donateurs

Instaurer d'étroites relations de partenariat entre les pays en développement et des consortiums de donateurs.

Evaluer les besoins à long terme en matière d'aide et les moyens à mettre en oeuvre pour y répondre.

Etablir une synthèse des résultats obtenus dans le premier groupe de 28 pays en vue d'en tirer des enseignements pour guider l'action qui sera ultérieurement engagée dans d'autres pays.